

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Nombre de conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLE, Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Michel LOUESSARD, Maryannick PELERIN, Virginie LE JULE, Jean François BRETON, Didier LE DERFF, Anne-Catherine DESJARDINS, Nathalie LAUNAY

Madame Maryvonne DOS SANTOS a donné pouvoir à Madame Maryannick PELERIN
Madame Nadine MIGNOT a donné pouvoir à Monsieur Patrick HOUTEKIER

ABSENTS : Fabrice ROSOLI, Anthony LE BOT, Emilie MACÉ, Sébastien MOULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LOUESSARD sur demande de Monsieur Le Maire, après refus de Nathalie LAUNAY et Monsieur Didier LE DERFF

Convocation du 22 mars 2018

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2018

D. le Derff demande de préciser la raison pour laquelle il ne veut plus distribuer la lettre treffléanaise ou le bulletin municipal à la page 4 du PV : « Parce qu'on refuse les articles de l'opposition »

2- Affectation du résultat de l'exercice 2017 :

Le compte administratif 2017 se termine par un excédent de clôture de 526 174.59 € en section de fonctionnement.

Il vous est proposé d'affecter la somme de 526 174.59 € en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en couverture du déficit d'investissement

Sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal décide d'affecter la somme de 526 174.59 € en section d'investissement.

Vote : Pour: 13 – Contre :0 - Abstentions :2 (A.C. Desjardins, D. Le Derff)

3- Budget primitif 2018 :

P. Houtekier, adjoint aux finances, rappelle le travail effectué par la commission des finances lors de l'élaboration du budget primitif 2018. C'est bien un budget prévisionnel qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes et doit permettre à la collectivité de fonctionner normalement pour tout ce qui concerne la gestion courante des différents services et d'engager les équipements nouveaux ou en cours. Les dépenses de fonctionnement sont globalement connues, ce qui n'est pas le cas des recettes.

Ce projet de budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Section de fonctionnement : 1 387 868 €
- Section d'investissement : 2 201 468 €

Les principaux investissements sont le pôle santé, la voirie 2018 et le projet d'aménagement de la rue René Descartes ainsi que divers aménagements et acquisitions (jeux étang, filets pare-ballons, véhicules, rénovation bâtiment école, salle des sports...). Ces programmes seront financés par le

FCTVA, les subventions et l'emprunt qui sera calculé au plus juste en fonction de l'avancement du pôle santé, sachant qu'il faudra tenir compte des ventes à réaliser en 2019.

Sur proposition de la commission « Finances », le conseil municipal approuve le budget primitif tel que présenté.

Vote : Pour: 12 – Contre :0 - Abstentions :3 (A.C. Desjardins, D. Le Derff, N. Launay)

4- **Taux d'imposition 2018 :**

Compte tenu du niveau de taux d'inflation attendu pour 2018 (1.20%) et dans la logique des années précédentes, sur proposition de la commission des finances, compte tenu des investissements à réaliser et des baisses de dotation et de subventions, le conseil municipal vote pour une augmentation de 1 % des taux d'imposition pour une recette de 6 392 €.

Les taux d'imposition 2018 seront donc :

Taxes	Taux communaux 2018
Taxe habitation	15.30
Foncier bâti	17.56
Foncier non bâti	51.70
	TOTAL

Vote : Pour : 12 Abstentions : 0 Contre :3 (D. Le Derff, N. Launay, AC Desjardins)

5- **Participation communale aux frais de fonctionnement pour un enfant en classe ULIS à Theix**

La commune de Theix-Noyallo sollicite la participation de la commune de Treffléan pour un enfant scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école publique primaire Marie Curie.

Pour information, le coût des frais de fonctionnement d'un enfant école primaire était de 357.52 € en 2017.

Suite à l'avis favorable de la commission Finances, le conseil municipal approuve la convention de participation aux frais de fonctionnement pour les enfants de la commune scolarisés en classe ULIS.

Vote : Pour : 15 Abstentions : 0 Contre :0

6- **Programme voirie 2018 : demande de subvention auprès du Département au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération**

Dans le cadre du programme de voirie 2018, il avait été décidé des travaux sur la voie communale n° 1 du Bourg jusqu'au village de Bizole. Ces travaux sont estimés à 380 900 € HT. Il avait été envisagé de réaliser ces travaux en trois tranches. Après ouverture et analyse des offres, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant du marché de 194 856 € HT. Sur proposition de la commission « marchés spécifiques », le conseil décide de réaliser la totalité de travaux en 2018 et sollicite une subvention au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération auprès du Conseil Départemental. Ce chantier devrait être terminé avant les vacances.

Vote : Pour : 15 Abstentions : 0 Contre :0

7- **Frelons asiatiques – Délibération et convention avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.**

Par délibération en date du 22 juin 2017, le conseil municipal avait décidé de participer au coût de la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50 % de la dépense en complément de l'Agglomération.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a précisé les conditions d'éligibilité des aides à la

destruction des nids de frelon asiatique notamment en ce qui concerne les bénéficiaires et sur les modalités de prise en charge et de versement des aides aux bénéficiaires éligibles.

Il est proposé au conseil municipal de :

- de poursuivre cette action selon les conditions suivantes :
 - ✓ Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs
 - ✓ Montant de l'aide : 50 % du coût de la dépense éligible
 - ✓ Barèmes suivants :
 - Nid situé de 0 à 5 mètres : plafond de dépense éligible de 75 € TTC ;
 - Nid situé entre 5 et 10 mètres : plafond de dépense éligible de 95 € TTC ;
 - Nid situé entre 10 et 20 mètres : plafond de dépense éligible de 120 € TTC
 - Nid situé à plus de 20 mètres : plafond de dépense éligible de 180 € TTC,
 - Nid situé à plus de 20 mètres avec utilisation d'une nacelle : plafond de dépense éligible de 400 € TTC
- ✓ Période de prise en charge : Du 1^{er} mai au 30 novembre 2018
- ✓ Procédure d'instruction des dossiers de demande d'aide et de versement des aides aux bénéficiaires éligibles : GMVagglo sera le « **guichet unique** » de cette action pour les demandeurs sur le territoire communal. Le remboursement des dépenses engagées par GMVAgglo, correspondant aux aides avancées aux dossiers éligibles pour le compte de la commune, sera effectué par GMVagglo sur présentation d'un titre de recettes accompagné du tableau récapitulatif.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec GMVA relative à l'instruction des demandes et au versement des aides à la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé.

Vote : Pour : 15 Abstentions : 0 Contre :0

8-Dissolution du budget annexe de Ste Apolline

Le Maire rappelle qu'un budget annexe avait été créé pour le Lotissement de Ste Apolline 4. Tous les lots ont été vendus et toutes les opérations et écritures passées, il y a désormais lieu de clore ce budget annexe qui n'a plus de justification.

Vote : Pour : 15 Abstentions : 0 Contre :0

9- Pôle santé : point sur le dossier

Le Maire informe le conseil que le lot 5 – serrurerie – a été attribué à l'entreprise LG Metal pour 88 030.12 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour la mi-mai.

Le règlement est en cours de rédaction et est nécessaire pour la signature des actes de vente.

10- Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public à compter du 1^{er} mai 2018 :

Le lundi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le mardi : de 9h à 12h30

Le mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

(Fermée le mardi après –midi et le samedi)